

**ARRETE MUNICIPAL n° 2024 / 12 de POLICE DE LA CIRCULATION**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BUCEY-LES-GY,**

**VU** le code de la route,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code de la voirie routière,

**VU** la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992,

**VU** la demande de l'entreprise EUROVIA BFC, sise 3 rue du Maloubier, 25320 CHEMAUDIN représentée par M. MORIN Jérémy pour des travaux de réalisation du réseau eaux usées

**Considérant** que, pour le bon déroulement des travaux de raccordement des habitations de la rue de la Gare aux réseaux d'eau et d'assainissement, il convient d'autoriser l'entreprise EUROVIA, représentée par M. MORIN Jérémy à mettre en place une interdiction de circuler sur la Rue de la Gare à compter du 08/04/2024 pour une durée de 120 jours.

**ARTICLE 1**

L'interdiction de circulation sera mise en place au moyen de panneaux **du 08/04/2024 au 02/08/2024**

L'accès aux riverains et aux services d'urgence sera maintenu

**ARTICLE 2 :**

Les dispositions seront prises par l'entreprise EUROVIA BFC de façon à matérialiser cette interdiction

**La rue concernée (rue de la Gare) sera clairement balisée et protégée.**

**ARTICLE 3**

La signalisation sera mise en place par l'entreprise EUROVIA BFC

**ARTICLE 5**

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en mairie.

**ARTICLE 6**

L'affichage sur les lieux des travaux, de ce présent arrêté, sera, chaque jour, et ce jusqu'à la fin des travaux, assuré par l'entreprise EUROVIA BFC

**ARTICLE 7**

Le Maire, l'entreprise EUROVIA et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Haute-Saône dont ampliation lui sera transmise, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à BUCEY-Les-GY, le 2/04/2024

Le Maire,

 